

SOUS DOSSIER 13 : PRÉSENTATION DE L'ACCÈS À LA PLAGE « PEVANI 5 »



**SERVITUDE DE PASSAGE DES PIÉTONS TRANSVERSALE
COMMUNE DE CALCATOGGIO**

02.08.2022 14:41

Table des matières :

Sous dossier 13 : PRESENTATION DE L'ACCES A « PEVANI 5 »

13.1 – Présentation de l'accès.....	189
13.2 – Contexte environnemental.....	190
13.3 – Emprise foncière.....	191
13.4 – Justification du tracé.....	194

13.1 PRÉSENTATION DE L'ACCÈS

L'accès à « Pevani 5 » est situé au lieu dit « Vignale » route de Pevani, coordonnées GPS GPS 1172270.9898 N, 6119671.8047 E. Sa longueur totale s'élève à 500 mètres linéaires entre la voie publique et le rivage (**cf figure n°83**).

Il est constitué d'un cheminement existant à usage collectif. Il commence en bordure de la route de Pevani, 7,4 kms après l'embranchement de la D 81. Le chemin est bien tracé pour permettre de cheminer plus aisément et d'arriver au rivage de la mer.

Coordonnées GPS de la fin de l'accès : 1172351.189 N, 6119951.008 E

13.2 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Le tracé envisagé de la servitude de passage des piétons transversale au rivage, de la plage de l'accès « Pevani 5 » à CALCATOGGIO n'est situé dans aucune zone écologique sensible.

Interrogé, le service de la Mission Patrimoine Naturel et Biodiversité (MPNB) de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Corse-du-Sud, nous fait savoir que le site ne présente aucun enjeu en matière de biodiversité.

Avis environnemental de la Mission Patrimoine Naturel et Biodiversité (MPNB) sur l'accès à la mer de « Pevani 5 » :



Nous n'avons pas de remarques particulières pour ce projet d'accès déjà existant et fréquemment utilisé.

13.3 EMPRISE FONCIÈRE

Les parcelles D 2747, D 465, D1589, D 1588 et D 1587 sont concernées par le projet de cette servitude de passage des piétons transversale au rivage de l'accès « Pevani 5 » (cf figure n°83).

Il s'agit d'un accès existant, à usage collectif, libre d'accès qui permet de rejoindre le rivage de la mer depuis la voirie publique.

Ces parcelles sont la propriété de :

- Parcelle D 2747 : selon l'acte de partage, formule 1990P 467 enregistrée le 24/01/1990 les propriétaires sont :
(Propriétaire de 1/2) Jeanne, Marie, Noelle, CAMPINCHI épouse SIVAN (07/02/1949 à AJACCIO), 2 Chemin des Primevères 04400 BARCELONNETTE ;
(Propriétaire de 1/2) Vincent, Dominique, CAMPINCHI (05/12/1947 à AJACCIO), 20 rue du Docteur Del Pellegrino 20000 AJACCIO.
- Parcelle D 465 : **Marianne GUIDERDONI née GENTILE**, 27 cours Napoléon 20000 AJACCIO.
- Parcelle D 1589 :
 - 1) (2/6 indivis) **Jean-Joseph CHIAPPINI** (né le 12/05/1902), le village 20111 CALCATOGGIO
 - 2) (2/6 indivis) **Béatrice, Rosine, France PICARD née CHIAPPINI** (02/04/1945 à 82 MONTAUBAN), 33 AV DE LOWENDAL 75015 PARIS ;
 - 3) Suite au décès de Charles Marie CHIAPPINI (Acte de partage, formule 2001P3254)
 - a) (1/6 du tiers indivis) **Paul, Xavier CHIAPPINI** (31/08/1928 à Calcatoggio), 15 avenue Impératrice Eugénie 20000 AJACCIO ;
 - b) (1/6 du tiers indivis) **Napoléon, Dominique, François, Toussaint, Xavier CHIAPPINI** (26/08/1920 à Calcatoggio), 27 Bd Dominique PAOLI 20090 AJACCIO ;

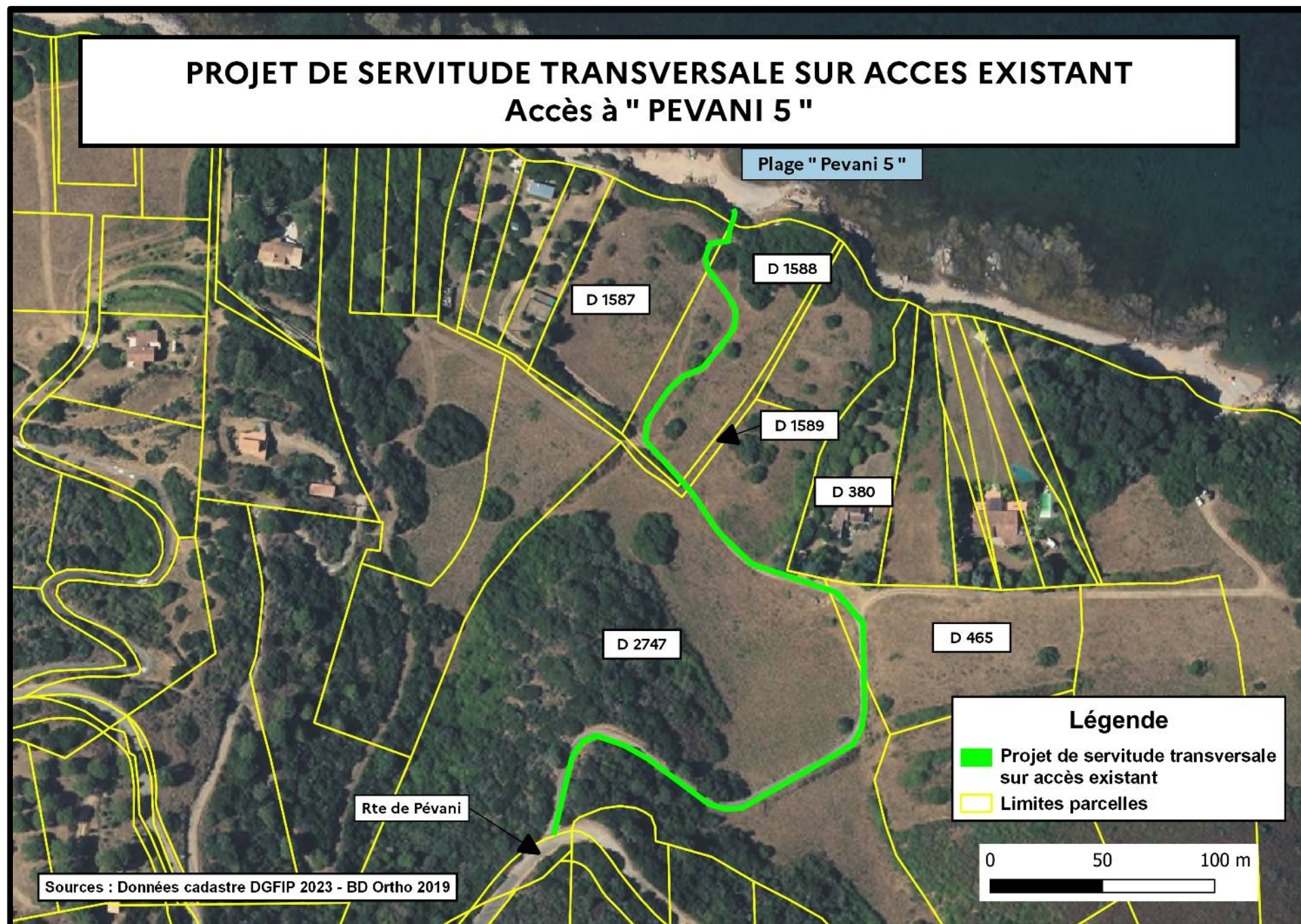
- Parcelle D 1588 :
Paul, Xavier CHIAPPINI (31/08/1928 à Calcatoggio), 15 avenue Impératrice Eugénie 20000 AJACCIO ;
- Parcelle D 1587 :
Napoléon, Dominique, François, Toussaint, Xavier CHIAPPINI (26/08/1920 à Calcatoggio), 27 Bd Dominique PAOLI 20090 AJACCIO.

Ces informations ont été recueillies auprès des services de la publicité foncière et de la direction générale des finances publiques (données 2023).

La surface du projet de servitude sur la parcelle privée ci-dessus est d'environ 1000 mètres carrés, sa longueur totale est de 500 mètres linéaires.

Les informations nécessaires à la publication de la servitude seront transmises à l'issue de la procédure à la direction générale des finances publiques, service des hypothèques d'Ajaccio.

Figure n°83



13.4 JUSTIFICATION DU TRACÉ

L'article L121-34 du code de l'urbanisme qui fixe les conditions de création de la servitude transversale prévoit que cette dernière peut être instituée « sur les voies et chemins privés d'usage collectif existants, à l'exception de ceux réservés à un usage professionnel ».

Il précise que : « cette servitude a pour but de relier la voirie publique au rivage de la mer ou aux sentiers d'accès immédiat à celui-ci, en l'absence d'accès public située à moins de cinq cents mètres et permettant l'accès au rivage. »

Le constat réalisé par deux agents commissionnés et assermentés de la direction de la mer et du littoral de Corse (DMLC), atteste de l'existence d'un chemin piétonnier, libre d'accès, entre la route de Pevani et le rivage de la mer. Il donne accès à une crique.

Les coordonnées GPS du départ de la servitude de passage des piétons :	1172270.969 N, 6119671.803 E
Les coordonnées GPS de la fin de la servitude de passage des piétons :	1172351.189 N, 6119951.008 E

L'accès est facilement praticable. Il prend effet en bordure de la route de Pevani (**cf figure n°84**). L'accès emprunte dans un premier temps un chemin bitumé sur environ 260 mètres (**cf figure n°85**), avant de poursuivre sur un chemin en terre sur environ 240 mètres (**cf figure n°86**). Cet accès est bien marqué par le passage des piétons (**cf figures 87 à 90**).

Le projet de création de servitude porte sur un accès strictement piétonnier de deux mètres de large, sur le bord droit de l'ensemble du cheminement en direction du littoral. Il permet aux piétons de rejoindre aisément le rivage de la mer (**cf figure n°91**).

Le tracé répond aux critères indiqués à l'article L121-34 du code de l'urbanisme.



Figure n°84 : Vue du début de l'accès « Pevani 5 » depuis la route de Pevani.



Figure n°85 : Vue de la partie bitumée de l'accès au rivage de « Pevani 5 ».



Figure n°86 : Vue de la suite de l'accès.



Figure n°87 : Vue de la poursuite du cheminement, conduisant au rivage de la mer « Pevani 5 ».



Figure n°88 : Poursuite de l'accès.



Figure n°89 : Continuité du tracé menant au rivage.



Figure n°90 : Vue du chemin depuis le rivage.



Figure n°91 : Accès au rivage de la mer « Pevani 5 ».

Même si dans un rayon de cinq cents mètres il existe un autre chemin d'accès au littoral (**cf figure n°92**), l'accès à la mer « Pevani 5 » est le seul desservant cette crique totalement enclavée par des parois rocheuses (**cf figure n°93**). Cet accès d'une longueur totale de 500 mètres linéaires, est aujourd'hui le seul moyen de pouvoir rejoindre cette partie isolée du littoral.

Figure n°92

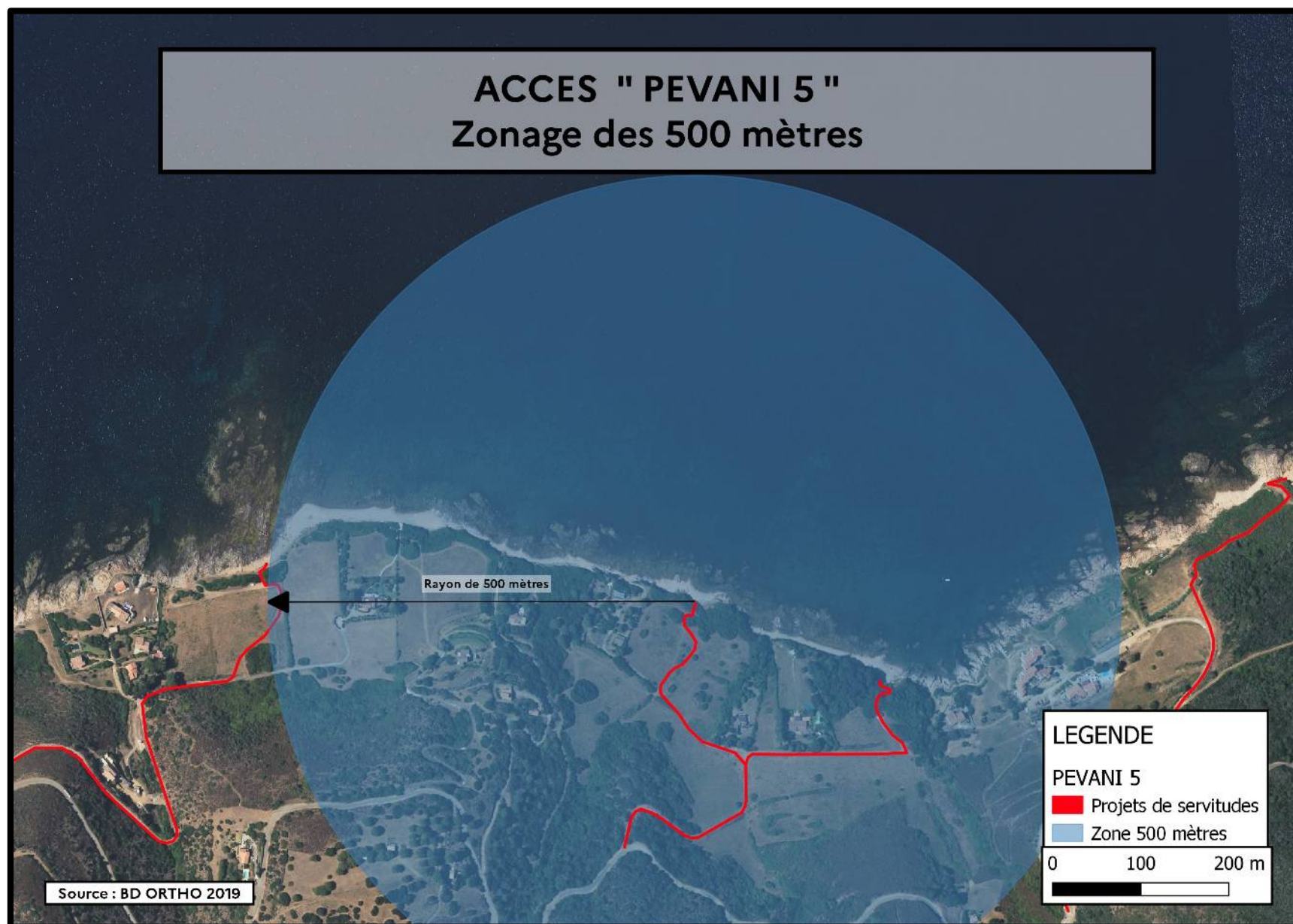




Figure n°93

